



## L'environnement médiatique canadien

L'incertitude s'est amplifiée au point de vue économique et géo-politique sur l'échiquier mondial au cours de la dernière année. Comme nombre d'autres secteurs, les médias canadiens en ont subi le contre-coup.

Au Canada, les effets des profondes transformations des dernières années dans le secteur des médias continuent également de se faire sentir. Par suite d'une succession de fusions-acquisitions amorcées au tournant du siècle, les principaux intervenants se sont considérablement restructurés.

Les partisans de la convergence ont été soit forcés de s'écarter d'une telle stratégie ou encore contraints de réaliser le fort prix payé pour la possibilité de prendre la tête d'un marché en tumulte. Le ratio d'endettement des grandes sociétés médiatiques s'est considérablement alourdi. La valse des grandes radiations, des restructurations, des cessions d'actifs non prioritaires et des rationalisations s'est poursuivie en 2001 et en 2002.

Il en a résulté une concentration plus forte de la propriété des médias et des activités dans la chaîne de valeur du secteur. Il y a moins d'intervenants, mais ils ont pris du tonus. Ils exercent désormais un contrôle plus serré sur leur contenu éditorial et ont plus de moyens pour renchérir sur les droits d'émissions. Leur emprise sur les principaux canaux de distribution est également plus grande et il leur est plus facile de limiter l'expansion de concurrents de deuxième rang.

La plupart des services spécialisés lancés en 2001, dont une forte proportion appartiennent à des conglomérats, ont continué d'accuser un retard sur les prévisions de parts d'auditoire et n'ont pas encore atteint le seuil de la rentabilité. Éventuellement, certains d'entre eux devront fermer boutique, faute de demande.

En 2003, l'heure sera encore à la consolidation dans notre secteur, et la croissance individuelle reposera sur le succès des efforts de synergie et de compression des coûts par les médias. La reprise économique attendue après le conflit en Irak est de bon augure pour le marché de la publicité en général, et les radiodiffuseurs devraient toucher leur part du gâteau. Avec le temps, la situation financière des entreprises médiatiques devrait s'améliorer.

Dans l'intervalle, la mise en œuvre de nouveaux services et de nouvelles technologies, comme la télévision numérique, la vidéo sur demande (VSD), la vidéo sur demande par abonnement (VSDA), les récepteurs vidéos personnels (RVP) et la télévision interactive, se poursuit, mais à un rythme plus lent que celui anticipé au début de 2000.

En juin 2002, le CRTC a adopté un cadre axé sur les forces du marché pour assurer la transition de la télévision hertzienne vers le numérique. Les radiodiffuseurs en sont encore à analyser la rentabilité de cette démarche. La mise en œuvre de la radio numérique se poursuit en prévision de l'examen que le CRTC doit entreprendre de sa politique sur la



radio numérique au cours de la prochaine année. Le lancement du satellite Nimiq 2 par Télésat a permis à ExpressVu d'accroître sa capacité de distribution de services par satellite. En 2002, plus du tiers des foyers canadiens possédant la télévision étaient abonnés à des services de distribution numérique par câble ou par satellite; pendant ce temps, l'industrie tentait de mater le piratage des signaux numériques. À l'heure actuelle, on estime que 700 000 foyers canadiens captent la télévision numérique de façon illégale et privent ainsi de revenus les participants légitimes du système de radiodiffusion.

Pour les médias traditionnels, Internet, vu sa bonne pénétration et les services d'accès haute vitesse, représente une plateforme complémentaire intéressante. Il s'agit cependant d'une arme à deux tranchants, puisque la numérisation à plus large échelle facilite le téléchargement du contenu par les internautes. La protection des droits sur la propriété intellectuelle devrait donc, dans un avenir prévisible, demeurer un dossier chaud pour les producteurs de contenu.

Le Comité permanent du patrimoine canadien poursuit son examen de la *Loi sur la radiodiffusion* et devrait publier ses recommandations au printemps 2003. Industrie Canada s'est également penché sur les règles concernant la propriété dans le secteur des télécommunications; cet examen pourrait s'étendre aux règles limitant la propriété étrangère dans le secteur de la télévision, que ce soit la câblodistribution, la distribution par satellite ou la diffusion hertzienne.

Une certaine effervescence a également été observée dans l'industrie canadienne de la production et l'appareil politique et réglementaire qui l'encadre. Plusieurs guildes canadiennes ayant dénoncé la crise dans laquelle est plongée la production de dramatiques au pays, le CRTC a ordonné la tenue d'une enquête, et le gouvernement fédéral est à revoir la notion de contenu canadien. Le gouvernement a aussi dû prendre des décisions financières difficiles, qui l'ont amené à retrancher 25 millions de dollars au budget annuel du Fonds canadien de télévision (FCT).

#### Note de la rédaction

Le 5 juin 2003, le gouvernement a annoncé qu'il injecterait 12,5 millions de dollars en 2003-2004 dans le Fonds canadien de télévision (FCT), somme qui proviendrait du montant prévu pour le prochain exercice. Cette annonce devrait permettre d'atténuer les conséquences résultant des compressions annoncées au FCT, mais elle laisse encore planer de l'inquiétude au sujet des niveaux de financement qui seront attribués au cours des prochaines années.

